



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Rapport sur la gestion et les comptes
Année 2015**

Délégué municipal
Monsieur Jacques Mugnier, Syndic

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	4
2. Administration générale	4
• Généralités	
• Archives	
• Bourse	
• Conseil Régional	
• Naturalisations	
• Règlements	
• Habitants	
• Informatique	
• Urbanisme	
3. Police des constructions - Bâtiments communaux - Parcs et jardins - Cimetière - Routes & chemins - Ordures ménagères et déchets.....	7
• Police des constructions	
• Bâtiments communaux	
○ Centre communal	
○ Eglise	
○ Ecole	
○ Edgarronnette	
• Parcs et jardins	
• Cimetière	
• Routes et chemins	
• Ordures ménagères et déchets	
○ Déchetterie InterCommunale (DIC)	
4. Eaux - Egoûts- Epuration - Domaines et Forêts - Service de défense contre l'incendie et de secours - Protection civile - Société Electrique Intercommunale de la Côte	10
• Eaux	
• Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)	
• Assainissement - Epuration / Eaux claires	
• Domaines et Forêts	
• Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS Nyon-Dôle)	
• Protection civile (ORPC)	
• Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC)	

5. Ecoles - Social12

- Ecoles
 - Effectifs
 - Rapport de l'AISE
 - Faits marquants
 - Dossiers traités
 - Cantine avec Activités Post-Scolaires (CAPS)
 - Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- Social
 - Résidence Plein-Sud SA
 - Prévoyance sociale (Aînés)

6. Finances16

- Comptes de fonctionnement
 - Charges
 - Administration générale
 - Finances
 - Domaines et bâtiments
 - Travaux
 - Instruction publique & cultes
 - Revenus
 - Administration générale
 - Finances
- Comptes du bilan

7. Conclusions23

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2015.

2. Administration générale

M. Jacques Mugnier, Syndic

Généralités

Ce rapport reflète, par dicastère, le travail en cours ou accompli durant cette année 2015.

Pour votre Municipalité cela représente 38 séances ordinaires, auxquelles s'ajoutent bien sûr de très nombreuses réunions d'organismes intercommunaux et interrégionaux auxquels la commune est attachée ainsi que des rendez-vous avec des architectes, urbanistes, Président du Conseil communal, Préfet et citoyens.



L'année 2014 aura été marquée par la préparation de préavis importants où nous avons pu nous rendre compte de la nécessité d'une bonne communication et d'une gestion du temps efficace.

Le travail administratif est en perpétuel augmentation et les dossiers à traiter se rapprochent toujours plus de niveaux juridiques que nous ne maîtrisons pas forcément seuls. Ainsi, je relève les excellentes compétences de mes collègues municipaux et par ces lignes, je les remercie pour leur dévouement et leur travail assidu de même que pour l'ambiance positive et collégiale qui prévaut lors de nos séances hebdomadaires.

Afin de mener à bien sa mission, la Municipalité est entourée de collaborateurs techniques professionnels et nos vifs remerciements sont ici adressés à MM. Edgar Blöchlinger et Nenad Paunovic, pour leurs activités sur le terrain, qui contribuent au bien-être de nos habitants et au bon entretien du patrimoine communal.

Au sein de notre administration, cette année fut marquée par le départ, après 15 ans d'activité, de Mme Nathalie Angeloz et, de ce fait, par l'engagement de notre nouveau Secrétaire municipal, M. Andres Zähringer, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de l'Administration communale.

Nos remerciements vont également à notre chère Anna Blanchoud, Préposée au contrôle des habitants qui a, en sus de ses activités, intégré le Comité de l'AVDCH (Association Vaudoise Des Contrôles des Habitants).

La structure de l'accueil parascolaire est gérée, à notre entière satisfaction, grâce au très bon travail fourni par Mme Gilone Coddron, entourée de toute son équipe, à savoir M. Garry Pardo, Mlles Alenka Jelk, apprentie, et Marie Fauquet, stagiaire.



Archives

La réorganisation de notre archivage porte ses fruits, donnant entière satisfaction à ses utilisateurs. La collaboration avec Pro Archives Conseils se poursuit à raison de quatre interventions par année.

Bourse

Avec une présence hebdomadaire de notre boursier, M. Joseph Delort, et de sa grande disponibilité, les différents travaux comptables, paiements et facturations démontre un bon fonctionnement. Nous le remercions pour les tâches accomplies.

La visite annuelle de Monsieur le Préfet, moment privilégié de questions et d'échanges, a relevé la bonne tenue des registres et documents communaux.

Nous pouvons nous permettre d'inscrire dans ce rapport l'importance et la bonne qualité des relations qui règnent entre les communes avec lesquelles nous travaillons de manière intercommunale.

Conseil Régional

Cet organisme poursuit son action régionale et s'applique à toujours mieux communiquer, notamment par des courriers d'information à destination des exécutifs et des législatifs (voir sous www.regionyon.ch).



D'importants débats ont jalonné l'année 2015 et porté leurs fruits : le Conseil intercommunal a adopté d'une part le dispositif d'investissement solidaire de la région yvonandaise (DISREN), et d'autre part la révision des statuts. Ces réformes ont débouché sur la mise en place d'un instrument financier solidaire, novateur et consensuel. Ce dernier permettra de soutenir des projets d'intérêt régional. La révision des statuts contribue à préciser le but du Conseil régional. Elle donne également la possibilité à l'ensemble des communes membres de constituer des délégations mixtes au Conseil intercommunal permettant ainsi aux différents organes communaux de participer aux débats ainsi qu'aux décisions de l'association. Tant le DISREN que la révision statutaire doivent encore être entérinés par les communes d'ici au printemps 2016.

Avec les postulats et les interpellations, la discussion au sein du législatif intercommunal s'anime.

Les acteurs régionaux ont ainsi démontré leur volonté de doter le Conseil régional de moyens qui permettent la mise en place de conditions cadres en faveur d'un développement régional. La revue succincte des activités engagées cette année révèle que l'association régionale facilite la réalisation de nombreux projets concrets, parfois difficiles à résoudre sans soutien régional.

Durant cette année, 13 préavis ont été traités et seul le soutien au financement de NTRV a été refusé.

Naturalisations



Cette année, se sont à nouveau trois citoyens qui ont acquis la bourgeoisie de notre commune. Néanmoins, il est à relever que le dépôt des demandes va en augmentant.

Les rapports sont effectués par une personne assermentée, de compétence reconnue en la matière, puis transmis à la Municipalité.

Votre Municipalité attache une certaine importance à l'audition des futurs citoyens même si elle est consciente que la décision finale de naturalisation appartient aux instances cantonales et fédérales concernées.

Règlements

L'établissement d'un Règlement du personnel communal est en cours. Ceci n'est pas seulement une garantie de protection de nos collaborateurs mais permet également de définir clairement une base de gestion du personnel, à ce jour inexistante.

Un projet a été soumis aux instances juridiques du canton à la fin de l'année. Nous attendons les remarques et commentaires en retour afin de pouvoir déposer un préavis courant 2016 et nous l'espérons exécutoire pour la prochaine législature.

Habitants

Au 31 décembre 2015, notre commune comptait 1045 habitants, parmi lesquels nous relevons 127 permis d'établissement C, 78 permis B, 4 permis de courte durée L et 3 personnes en domicile secondaire. Par ailleurs, la commune compte 43 fonctionnaires internationaux.

Informatique

Les relations avec notre partenaire informatique OFISA SA sont toujours très bonnes. Nous avons un interlocuteur à l'écoute et à même de répondre à nos attentes.

Cette année, un projet d'hébergement sur leurs serveurs a vu le jour et les premiers contacts établis. La finalisation devrait pouvoir se faire durant le premier semestre de 2016.

Urbanisme

L'application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) occupera certainement une grande partie des réflexions municipales de la législature à venir. Le calcul de redimensionnement de la zone à bâtir a déjà démontré que, pour notre territoire communal, les buts à atteindre nous contraignent de devoir envisager de dézoner des surfaces dites constructibles selon notre Plan Général d'Affectation (PGA) actuellement en vigueur.

Ce PGA doit être revu, en tenant compte des prérogatives de cette loi, et ceci d'ici à 2018. L'analyse de la démarche et des possibilités à entreprendre, avec l'aide d'un bureau d'urbanistes, a été initiée. Nous nous trouvons dans un contexte très complexe, dans lequel la Municipalité tient à conserver son autonomie communal, tant bien que mal, en ouvrant le dialogue avec le canton, afin de pouvoir trouver une solution la plus équitable qui soit pour tous les acteurs.



Les séances hebdomadaires de la Municipalité ont également été menées autour de discussions visant à développer la stratégie de la gestion du domaine patrimonial communal. Une grande étape a été franchie par l'acquisition de la ferme de M. Malherbe (ex-Francelet) par la commune. Ce site, rappelons-le, fait partie du "puzzle" dont les différentes pièces sont l'Auberge de l'Etoile, l'école et son pavillon ainsi que cette parcelle nouvellement acquise. Au sujet de celle-ci, une étude d'implantation a été préparée par le bureau LRS Architectes sous la conduite de la Fondation Equitim.

Durant l'exercice 2015 plusieurs contacts ont eu lieu avec le propriétaire de l'Auberge de l'Etoile dont la volonté est de remettre son établissement. La Municipalité a entrepris une étude de faisabilité et une analyse de l'objet en question. Les relations sont bonnes et les discussions restent pour l'instant ouvertes entre les parties intéressées. Un préavis devrait certainement pouvoir être déposé courant 2016.

3. Police des constructions - Bâtiments communaux - Parcs et jardins - Cimetière - Routes & chemins - Déchets

M. Christophe Challande, Municipal

Police des constructions



Durant cette année, 22 dossiers ont été traités par notre Service Technique Intercommunal (STI) pour un montant global de CHF 10'542'000.- soit nettement plus que les années précédentes. Pour rappel, 7 dossiers ont été traités par le STI pour un montant global de CHF 4'670'000.- en 2014.

Notre autorité a également été fortement sollicitée pour des demandes d'autorisations de travaux de moindre importance tels que panneaux solaires, pompes à chaleur, cabanons de jardins, dépendances de moindres importances.

De plus en plus de dossiers suscitent des oppositions, souvent en relation avec l'entrée en vigueur toute proche de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). La consultation de notre avocat conseil est, de ce fait, en augmentation.

Bâtiments communaux

Centre communal

Pas de changement concernant ces locaux toujours régulièrement occupés et loués.

La journée pour les cours de gymnastiques des écoliers du village, le midi par les quelques cinquante enfants pour les repas et, le reste de la journée, par les nombreux enfants qui fréquentent la CAPS.

La semaine, en soirée, la grande salle est louée pour divers cours de danse ou de gymnastique et, en week-end, pour des manifestations privées ou organisées par nos sociétés villageoises.

Des travaux de rangement dans certains de nos locaux du sous-sol, nous ont permis d'améliorer le stockage de notre matériel communal.

La machine à laver la vaisselle de la cuisine a été changée tel que nous l'avions prévu dans nos budgets.

Les importants travaux de réfection des façades et l'amélioration énergétique de la partie habitation ont été entrepris. Les travaux ont commencés en début d'automne 2015 et seront achevés au printemps 2016.

Ils ont permis d'améliorer significativement le confort de nos locataires et de procéder également à quelques travaux de remise en état à l'intérieur de ces logements.

Cette dernière étape de travaux sur ce corps de bâtiment étant réalisée, nous avons maintenant des logements répondant aux dernières exigences des normes énergétiques.

Eglise

Il n'y a pas eu d'intervention particulière sur ce bâtiment et ses abords hormis les travaux d'entretiens courants.

Ecole

Le bâtiment principal a subi des petits entretiens courants de peinture à l'intérieur et quelques travaux de réfection des façades, suite aux dégâts dus à la grêle de 2013.

Une seule classe sur les deux dans le pavillon étant utilisée, il n'y a pas eu d'intervention particulière hormis de petits travaux visant à maintenir ces locaux en bon état.

Edgaronnette

D'importants travaux de peinture ont eu lieu sur les façades de ce bâtiment, notamment sur les parties en maçonnerie et les boiseries qui avaient été fortement endommagées lors de la grêle de 2013.

Parcs et jardins

L'entretien des différents lieux de détente, bords de routes ou parcelles communales se fait au fil des saisons par nos deux collaborateurs communaux. Une machine "porte-outils" multifonctions devra néanmoins être acquise afin de rationaliser et simplifier ces entretiens. Il est prévu de porter son achat au budget 2016.

Cimetière

M. Edgar Blöchlinger s'occupe avec beaucoup de soin et d'égard de notre cimetière. L'entretien général et la préparation des cérémonies font parties de ses activités qu'il accomplit en toute discrétion.

Les murs entourant ce lieu de paix mériteraient une rénovation sérieuse à laquelle il faudra songer ces prochaines années.



Routes et chemins

La rue du Château et la route de Genolier ont, durant la pause estivale, reçu leur nouveau revêtement bitumineux phono absorbant.

Ce fut l'occasion d'assainir cet important axe routier traversant notre village et de diminuer les nuisances sonores dues au trafic. Le décompte final de ces travaux, démontre une dépense bien inférieure à ce qui avait été préavisé. Cette différence s'explique en grande partie par les très bonnes conditions de marché lors des appels d'offres.

Les chemins agricoles "En Bochet", "Les Tuilières" et "Les Marais" ont été réfectionnés, permettant ainsi de remédier aux problèmes de ruissellement des eaux de pluie. Nos différents exploitants pourront ainsi se déplacer dans de bonnes conditions avec leurs véhicules.

Pour le reste de notre réseau routier, il n'y a pas eu de travaux particuliers, hormis ceux d'entretiens courants et les réparations nécessaires afin de préserver l'état sécuritaire de nos voies de circulation.

La dernière étape de la mise aux normes de notre signalisation verticale a été effectuée, elle consistait essentiellement aux changements des panneaux d'entrée de localité.

Ordures ménagères et déchets

La taxe au sac a, dès le début, été très bien accueillie par nos citoyens. Les résultats démontrent que son effet perdure et nous n'avons pas de doléance à émettre à ce sujet.

Avec l'ouverture de la déchetterie intercommunale Duillier- Prangins, notre Ecopoint a été supprimé et des places de parking dévolues à la location ont été créées.



Chiffres comparatifs (2015 sans le mois de décembre)

	2015	2014	2013	2012	2011
Ordures ménagères	111,62 to	124.73 to	142.63 to	224.98 to	228.47 to
Verre	43.93 to	51.83 to	52.74 to	49.12 to	49.04 to
Déchets verts	125.64 to	167.11 to	184.44 to	158.04 to	139.94 to
Encombrants (Porte à porte)	48.59 to	44.27 to	41.98 to	37.81 to	30.37 to
Papier/cartons	66.42 to	76.18 to	76.79 to	67.38 to	68.73 to
Encombrants + plastiques (Eco-P)	28.25 to	26.29 to	31.67 to	22.07 to	18.53 to
TOTAUX	424.45 to	490.41 to	530.25 to	559.40 to	535.08 to

Fer blanc + aluminium ----- non connus ----- 14.50 m3 16.00 m3

Déchetterie InterCommunale (DIC)

Les travaux de construction de la déchetterie intercommunale se sont déroulés en grande partie durant l'été, à notre grande satisfaction. Sa réalisation a permis d'inclure un silo à sel offrant la possibilité à notre service de déneigement de s'approvisionner efficacement et simplement tout en bénéficiant d'un tarif de sel en vrac plutôt qu'en sac.

La couverture de la halle a été réalisée en panneaux photovoltaïques innovants puisque ce sont ces derniers qui font fonction de recouvrement étanche de la toiture. La SEIC, qui a financé cette installation, en reste propriétaire. La surface utilisée par ces panneaux leur est louée à l'année, le revenu étant variable selon la production d'énergie de l'installation.



4. Eaux - Egouts - Epuration - Domaines et Forêts - Service de défense contre l'incendie et de secours - Protection civile - Société Electrique Intercommunale de la Côte

M. Claude Bosson, Municipal

Eaux - Egouts - Epuration

Eaux

En regard des enjeux stratégiques de notre approvisionnement en eau, l'organe délibérant de Duillier a accepté à l'unanimité la réalisation d'une nouvelle station de pompage à proximité de nos sources en remplacement de la conduite existante. Nous espérons la réaliser durant l'année, ce qui n'a malheureusement pas été possible au vu d'un complément d'étude demandé par le canton.

L'été 2015 a été particulièrement aride et comme les sources de Duillier sont toujours hors services, un appoint de la SAPAN (*Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise*) a été nécessaire afin de compléter le débit des sources de notre partenaire, la commune de Coinsins.

La SAPAN a commencé, comme prévu, la construction d'un nouveau réservoir d'une capacité de 10'000m³, soit 10x l'équivalent de notre réservoir commun Coinsins-Duillier. Au vu des projections climatiques, cette réalisation sera bénéfique pour toute la région.

Pour la troisième fois en trois ans, nous avons dû procéder à des réparations de fortune sur la conduite ESP passant Sous-Servaz. Celle-ci étant « veillotte » d'une quarantaine d'année, ses signes de faiblesse commencent à ressortir.

SIAEP (Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier)

Vu que les sources de Duillier sont hors services depuis quelques temps, nous avons profité d'effectuer un curage et un passage de caméra. Le curage a été d'une grande efficacité et le passage de caméra a mis en évidence la vétusté de ces captages. Ceux-ci seront à refaire dans un proche avenir.

Le projet de la nouvelle station de pompage, premier préavis de 2015, a pris du retard notamment suite à la demande du canton de procéder à un forage sur site au vu de l'importance de l'excavation.

Suite à l'abandon de l'ancienne conduite des sources de Duillier et de l'inutilisation de son bassin de décantation, nous avons réaffecté celui-ci dans le dispositif du bouclage de secours de la commune de Vich permettant ainsi d'améliorer ce réseau, notamment en cas de pollution.

Assainissements - Epurations / eaux claires

Afin d'améliorer la qualité des maintenances futures de nos collecteurs, nous avons mis en place une directive sur les raccordements des eaux claires et usées des entités privées sur le réseau communal. Un formulaire pour un calcul systématique des volumes d'eau à retenir sur site est désormais réalisé lors des mises à l'enquête.

La campagne de teintage pour améliorer notre réseau de séparatif continue d'être déployée et sur 2015, c'est toute la zone industrielle qui a été inspectée. Aucune anomalie majeure n'a été détectée.

Toutes les entreprises de la zone industrielle ont également reçu la visite de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) pour contrôler le respect des obligations légales dans cette zone de protection des eaux.

Notre PGEE étant terminé, nous avons reçu le solde de la subvention fédérale pour la réalisation de celui-ci, soit CHF 24'976.--.



Domaines et Forêts



Le Grand Capricorne, espèce protégée, s'étant installé dans le secteur de Calèves depuis quelques temps, le canton a pris à sa charge la gestion et l'ensemble des coûts engendrés pour sa protection. Avec une approche globale, ce secteur venant à être protégé, un préavis destiné à une étude de renaturation de la rivière a été accepté par le Conseil communal.

Une étude cantonale sur les dangers naturels, à laquelle nous avons participé, a été menée depuis 2011 afin d'identifier et de recenser les zones à risques. Celle-ci s'est terminée en 2015 avec, à la clé, un dossier pour chaque commune répertoriant les risques potentiels.

Service Défense Incendie et Secours (SDIS)

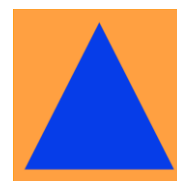


Pour cette deuxième année du SDIS Nyon-Dôle, le budget est tenu et l'effectif est stable. La campagne de recrutement s'est fort bien déroulée puisque ce sont 27 candidats sur 50 qui ont été retenus. Les interventions se montent à 470, soit une augmentation de 20%. Pour Duillier, le SDIS est intervenu à 5 reprises, comme en 2014.

Le Conseil intercommunal a donné son feu vert pour l'engagement d'un 5^{ème} collaborateur permanent, ce qui permettra d'étoffer l'équipe de première intervention la journée, évitant ainsi de mobiliser des miliciens pour de petits sinistres.

Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC a procédé à la mise à niveau de ses installations techniques dans l'ensemble des communes, notamment avec une nouvelle génération de sirènes.



Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC)



La baisse des prix de l'électricité sur les marchés internationaux de gros ainsi qu'un taux de change favorable ont permis à la SEIC de diminuer ses tarifs d'électricité en 2015 d'environ 10% à 12%, selon la catégorie de clients.

L'usine hydroélectrique de la Promenthouse a produit 10% de plus d'énergie qu'en 2014 et ceci malgré une année peu favorable en eau. La révision des turbines porte ses fruits.

Nous avons démarré un bilan énergétique de la commune avec l'optique d'établir un CECV (Concept Energétique pour les Communes Vaudoises) sur 2016. Ces concepts sont encouragés et financés par le canton dans une approche de développement durable.

Au niveau du multimédia, la nouvelle gamme BLI BLA BLO regroupant la TV, internet et la téléphonie a reçu un très bon écho du marché avec plus de 1'000 abonnements.

Ecoles**Effectifs**

Sur les 6 classes mises à disposition dans notre village, 5 sont occupées par 89 élèves âgés de 4 à 8 ans qui forment le pôle HarmoS 1-4P des villages du bas (Duillier – Coinsins – Vich - + 3 élèves de Begnins). L'avenir de notre école dépend des choix d'enclassement décidés par la Direction de l'Esplanade. Grâce à notre UAPE, beaucoup de parents demandent que leurs enfants soient scolarisés dans notre village. Nous avons donc de bons arguments pour garantir et défendre la pérennité de notre école.

Effectifs des classes de Duillier

	Total	Enfants du village
- Classe de Mme Maire (1-2P)	21	6
- Classe de Mme Etter (1-2P)	22	11
- Classe de Mme Barby (3P)	16	6
- Classe de Mme Eugster (4P)	18	11
- Classe de Mme Hercod (3-4P)	12	5
Total de l'effectif au 31.12.2015	89	39

Effectif des élèves de Duillier scolarisés hors du village

Ecole de Coinsins (5-6P)	22
Ecole de Vich (7-8P)	20
Ecole de Begnins (9-11S)	44
Total des enfants scolarisés hors du village	86
Total des enfants de Duillier scolarisés au 31.12.2015	125

Rapport de l'AISE

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni près de 33 fois durant l'année écoulée et a déposé 7 préavis auprès Conseil Intercommunal.

Faits marquants en 2015

L'année 2015 a été riche en événements. Elle a commencé sur les chapeaux de roues. En effet, ce n'est qu'après un référendum qui n'a pas abouti puis une opposition levée, que la construction des classes en modulaires a enfin pu démarrer en avril. Que de temps perdu. Finalement, c'est avec un grand soulagement que les 8 classes situées sur le site scolaire de Le Vaud ont pu être inaugurées en juillet.

Cette belle école mobile, première propriété de l'AISE, a pu voir le jour en moins de 9 mois.

La rentrée d'août a aussi été marquée par une grande nouveauté, à savoir l'harmonisation de tous les restaurants scolaires, au nombre de 8. Grâce à cette dernière, entièrement gérée par l'AISE, tous les élèves peuvent être accueillis à midi sur chaque site et paient le même montant en fonction de leur degré scolaire. Cette organisation du parascolaire va certainement être reprise dans d'autres associations et a été saluée par les autorités cantonales.

Les transports scolaires pour cette rentrée d'août sont quelque peu simplifiés du fait de la mise en place des pôles HarmoS. Grâce au programme informatique, ce travail fastidieux est rendu plus efficace et rapide. Cependant, une modification de la facturation imposée par la communauté tarifaire de Mobilis nous a donné bien du fil à retordre, car nous ne pouvons plus bénéficier d'un forfait annuel pour les élèves sans abonnement et CarPostal ne peut plus accepter de transporter des écoliers sans titre valable sur eux. Malgré plusieurs séances de conciliation, nous n'avons toujours pas trouvé de solution qui convienne à la Direction de l'école. Ce point devra être repris début 2016 avec tous les partenaires, afin d'éviter de devoir transporter par minibus tous les élèves se rendant à la piscine, à la gym ou à la bibliothèque et ceci pour des raisons économiques évidentes.

A la rentrée d'août, la nouvelle école de Begnins a été occupée par 4 classes qui accueillent essentiellement les élèves de 1-4P de Burtigny et Begnins, ainsi que par une classe de 5P composée uniquement d'élèves de Begnins dans la mesure où il manque une classe sur le site scolaire de Coinsins. Cette solution provisoire a été négociée avec la Direction et validée par la DGEO, pour une durée maximum de 2 ans. Il est néanmoins indispensable que la commune de Coinsins accepte de construire sous la même forme que le système modulaire de Le Vaud, financièrement bien plus avantageuse qu'une construction en "dur".

Les négociations avec la Commune de Begnins sont à bout touchant concernant le financement du rez de chaussée de la nouvelle école, surface utilisée exclusivement pour le restaurant scolaire du secondaire ainsi que l'économat. Une convention entre les deux parties est en cours d'élaboration et doit être validée par le conseil communal de Begnins puis par le conseil intercommunal de l'AISE.

La révision des statuts de l'Association est toujours en cours. Nous espérons pouvoir les soumettre au Conseil Intercommunale durant l'année 2016.

Des réunions sont régulièrement organisées avec les Associations scolaires de la Côte (8 pour l'instant). Ces séances nous permettent d'avoir une vision commune sur le rôle et les obligations des politiques concernant les écoles. Il est d'autant plus important de pouvoir se concerter avant la mise en application des différentes directives édictées par la DGEO ainsi que des lois votées par le peuple (école à journée continue et accueil parascolaire, entre autres). Notre association est plutôt bon élève puisque les pôles HarmoS sont déjà mis en place, chaque école dispose d'un restaurant scolaire, 3 UAPE accueillent les élèves hors périodes scolaires (St-George, Bassins et Duillier) et la reprise de la gestion financière de l'Etablissement de l'Esplanade est prévue dès le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit essentiellement de la facturation des camps et courses scolaires, de la comptabilité de l'école et de la prévention. Un travail en commun avec la Direction de l'Esplanade ainsi qu'une bonne collaboration vont nous permettre de reprendre la gestion de ces tâches de manière sereine et efficace à partir du 1^{er} janvier 2016.

Dossiers traités

- Construction des 8 classes en modulaire sur le site de Le Vaud. **Réalisé**
- Mise en place des pôles HarmoS. **Réalisé**
- Harmonisation des restaurants scolaires. **Réalisé**
- Financement du rez-de-chaussée de la nouvelle école de Begnins. **Finalisation**
- Reprise de l'enveloppe pédagogique, avec la Direction des écoles et la DGEO. **Finalisation**
- Accords Etat-Communes : avec la Direction des écoles et la DGEO. **Finalisation**
- Révision des statuts de notre Association. **En cours**
- Règlement des transports. **En cours**

En conclusion, un travail conséquent a été fourni par le CoDir de l'AISE en 2015. Notre association a fait un grand pas cette année, avec le premier achat de 8 classes en modulaire, la mise en place des pôles HarmoS et l'harmonisation de tous les restaurants scolaires.

Néanmoins, de nombreux défis nous attendent et il est primordial que les dix Communes membres de notre Association aient la même vision politique concernant le domaine scolaire et parascolaire. Les décisions prises à la majorité doivent être soutenues par tous et permettre à l'AISE d'avancer sereinement. Cette année n'a été que trop marquée par des conflits déclenchés par une seule commune qui est pourtant membre de notre association et il est souhaitable que l'énergie de chacun soit utilisée à bon escient. Le Conseil Intercommunal a montré sa confiance et nous espérons qu'il continuera à soutenir le CoDir en 2016, malgré le changement de législature.

Cantine avec Activités Post-Scolaires (Caps)

En 2015, la CAPS tourne à plein régime. Pour répondre à la loi, notre éducatrice responsable suit une formation de Directrice de structure. L'équipe est complétée par un assistant socioéducatif, une apprentie qui poursuit sa formation de manière exemplaire et nous avons renforcé l'équipe avec une stagiaire. Pour le service de midi, 2 dames fidèles à leur poste, sont présentes 4 fois par semaine. Depuis la rentrée d'août, la gestion et le financement de la tranche de midi ont été reprises par l'AISE, suite à l'harmonisation des restaurants scolaires.

Dès lors, l'Association gère les inscriptions, la facturation aux parents, prend en charge les salaires du personnel et alloue un forfait annuel à chaque commune qui met à disposition des locaux pour le repas de ses écoliers.

Au 31 décembre 2015, 62 élèves fréquentent la CAPS, dont 31 habitent Duillier. Plus de 45 repas sont servis chaque jour à midi et quelques 35 enfants sont présents dans notre UAPE tous les après-midis. Un grand merci à toute l'équipe en place ainsi qu'aux auxiliaires et autres intervenants qui prennent grand soin de nos enfants. La motivation et le professionnalisme de tous, additionnés d'une grande disponibilité et d'une bonne entente générale font de notre UAPE un exemple de réussite.



Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)



16 enfants de Duillier âgés de moins de 4 ans, ont utilisé les structures d'accueil membres du RAT en 2015. La participation financière de notre commune augmente régulièrement, mais elle est toujours aussi difficile à budgéter, puisqu'elle varie en fonction du nombre d'enfants qui sont inscrits durant l'année et tient compte du revenu des familles. Un contrôle assidu effectué par le RAT dans les différentes structures devrait permettre de contenir l'évolution des coûts des enfants en âge préscolaire, qui sont à la charge de la collectivité.

Seule une AMF (maman de jour) est inscrite dans notre village au 31 décembre 2015.

Social

Résidence Plein-sud S.A.

Les 28 appartements voient leurs occupants changer régulièrement. Suite à des placements en EMS ou à des décès, près d'un tiers des locataires ont changé durant cette année. Néanmoins, ce type de logement répond à un réel besoin et fait office de très bonne transition lorsque le maintien à domicile devient problématique et que le placement en EMS n'est pas adapté aux attentes de nos aînés. Cette problématique réside dans la partie financière, car les loyers de ces logements sont élevés et ne sont pas à la portée de toutes les bourses. C'est la seule raison qui retient bon nombre de personnes intéressées.

Prévoyance sociale (aînés)

Comme chaque année, notre traditionnelle course des aînés s'est déroulée avec près de 60 participants. Destination la France voisine pour une croisière sur le Rhône par un temps splendide avec passage de l'écluse, suivis d'un bon repas et d'une visite du village de Channaz.

Le repas de fin d'année a également rencontré un vif succès et nous avons eu le plaisir d'écouter notre traditionnelle et très attendue chorale composée des 89 élèves du village pour un apéritif en chansons. Nos remerciements vont à Françoise Vautier et sa brigade qui nous ont préparé et servi un délicieux repas. En guise de digestion, des démonstrations de danses du monde ont parfaitement clôturé cette belle journée.



Au 31 décembre 2015, le doyen et la doyenne de notre village sont :

M. Edouard Chapallaz, né le 4 mars 1921 et Mme Georgette Magnin, née le 15 avril 1925.

Comptes de fonctionnement

L'exercice 2015 affiche un excédent de revenus de

CHF 309'515.27

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 122'284.--.

L'utilisation et la provenance de ce résultat est expliquée dans le préavis sur les comptes 2015, raison pour laquelle nous n'y revenons pas dans le présent rapport.

Dans l'ensemble l'année 2015 apparaît comme année sans surprise substantielle au niveau des finances communales. La combinaison d'une maîtrise rigoureuse des dépenses et quelques bonnes nouvelles du côté des recettes fiscales, impôts sur la fortune, droits de mutation et impôts sur succession et donation en particulier, nous a permis de réaliser un résultat positif malgré un rattrapage important sur les acomptes de la péréquation 2014. La baisse au niveau des recettes fiscales aléatoires que nous constatons en 2014 ne s'est heureusement pas confirmée.

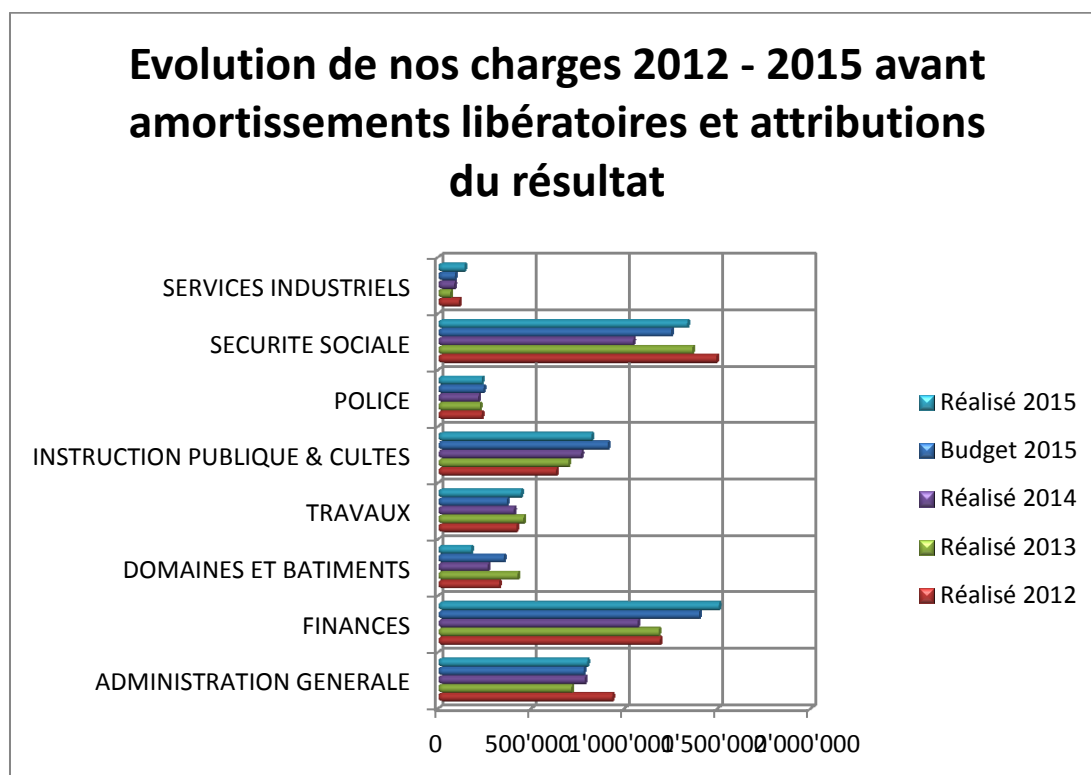
La reprise économique se fait malheureusement toujours attendre et la situation Géopolitique pèse lourdement sur cette reprise de l'économie mondiale tant attendue. Nous ne nous attendons pas à des changements importants en 2016 tout en étant plus confiant pour que cette reprise économique se dessine à l'horizon 2017 / 2018. Toutefois, l'acceptation de la réforme sur la fiscalité des entreprises, RIE III, accepté par le peuple en mars 2016 pourrait se traduire pour notre commune par un prélèvement péréquatif de 2 à 6 point d'impôts supplémentaire à partir de 2018 / 2019.

En résumé, nous estimons que notre Commune se présente en bonne santé financière et nous continuerons à veiller au plus près aux dépenses récurrentes.



Analyse des principaux écarts (chiffres arrondis)

CHARGES



Administration générale

Administration

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

- 110.301.0 « Traitement du personnel » : Dépassement dû à l'engagement de personnel temporaire pour le remplacement de personnel en congé pour raison de maladies et accidents. Ce dépassement est compensé par le compte 110.436.0 qui contient les remboursements de salaire à 90 % par notre assurance LAA / LAMAL.
- 110.318.0 « Honoraires et prestations de service » : Ce compte dépasse d'env. KCHF 9 le budget. Le surplus dépensé provient des frais d'avocats engagés dans le cadre des procédures judiciaires pour des permis de construire. Compte tenu des procédures liées à l'établissement de notre nouveau PGA, nous devons nous attendre à ce que ces frais progressent substantiellement dans les années à venir.
- 110.352.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » : Un nombre élevé de demandes de permis de construire résulte en un dépassement d'env. KCHF 27 sur ce compte. Ce dépassement est toutefois compensé par des recettes supérieures au budget sur les comptes 110.431.0 « Emoluments (+ KCHF 17), 460.434.1 « Taxes de raccordement au réseau d'égouts et d'épuration » (+ KCHF 48) ainsi que le compte 810.434.0 « Taxes de raccordement au service des Eaux » (+ KCHF 52).
- 150.318.0 « Honoraires et prestations de service. » : Il s'agit des frais de production du livre de Duillier.

Finances

Service Financier

Concernant les comptes impactés par la Péréquation directe, nous rappelons que les comptes 220.352.0 et 220.452.0 doivent être considérés comme un seul compte. Le solde est donc conforme au budget à l'exception

d'un complément d'acomptes pour la péréquation directe de 2014 à hauteur de CHF 199'530.-- qui se trouve sur le compte 220.352.1.

Amortissements

Amortissements obligatoires :

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9141.32	Condamine	885 991.05	854 291.05	31 700.00
9141.33	Chemin du Four	174 800.00	157 223.00	17 577.00
9143.15	Ancienne Poste	853 523.60	810 928.60	42 595.00
9141.37	Remplacement conduite ESP Ch. Du Molard	389 727.70	373 527.70	16 200.00
9141.99	Giratoire Les Mûrettes	115 716.70	103 141.70	12 575.00
9141.38	Bouclage eau ch du Four	134 326.70	124 391.70	9 935.00
	Total des amortissements obligatoires			130 582.00

Amortissements supplémentaires :

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9141.33	Chemin du Four	157 223.00	0.00	157 223.00
9141.99	Giratoire Les Mûrettes	103 141.70	0.00	103 141.70
9141.12	Réfection tapis rue du Château	179 954.60	130 804.03	49 150.57
	Total des amortissements libératoires			309 515.27

Domaines et bâtiments

Centre Communal

350.314.0 « Entretien courant » : Des travaux de réparation causés par la grêle en 2013 font dépasser le budget prévu d'env. KCHF 18. Les remboursements de l'ECA se feront sur l'exercice 2016.

Collège et Pavillon scolaire

351.314.0 « Entretien collège » : La réfection de la salle de classe "Volluz" a été reportée.

Travaux

Routes et Chemins

L'écart le plus important provient du compte 430.314.0 qui dépasse le budget d'env. KCHF 17. Ce dépassement correspond au préavis 002/14 « Modification du trottoir sur la route de Trélex » dont le solde des travaux a été facturé en 2015. D'autre part ce dépassement s'explique par de nombreux travaux d'entretien imprévus qui étaient liés aux fuites d'eaux.

Le compte 430.318.0 contient KCHF 10 pour l'étude acoustique du bruit routier.

Ordures Ménagères

La rubrique 450 se clôture avec un excédant de charges de CHF 3'918.03 alors que nous anticipions un résultat positif de l'ordre de CHF 14'300.--. La tendance positive constatée en 2014 ne s'est donc malheureusement pas

confirmée. Le solde de notre compte de régulation est donc remonté à CHF 14'312.70 ce qui nécessitera des réflexions sur une augmentation potentielle de la taxe forfaitaire par habitant lors de l'établissement du budget 2017.

Réseaux d'égouts et d'épurations

Merci de vous référer au rapport de Gestion de M. Claude Bosson, chapitre "Assainissements-Epurations / eaux claires".

Instruction publique & cultes

Enseignement Primaire et Secondaire

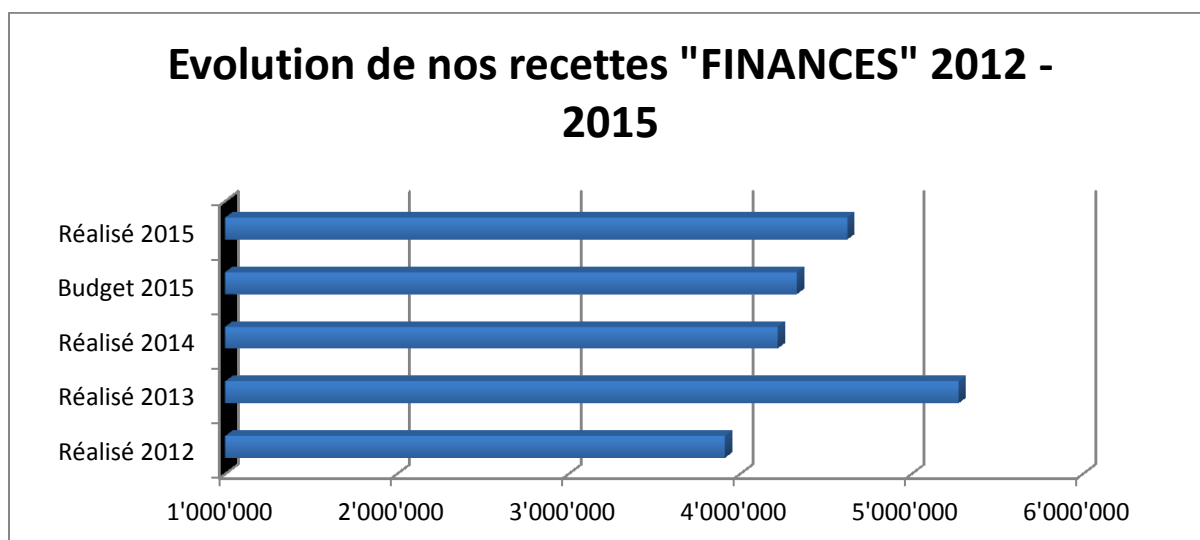
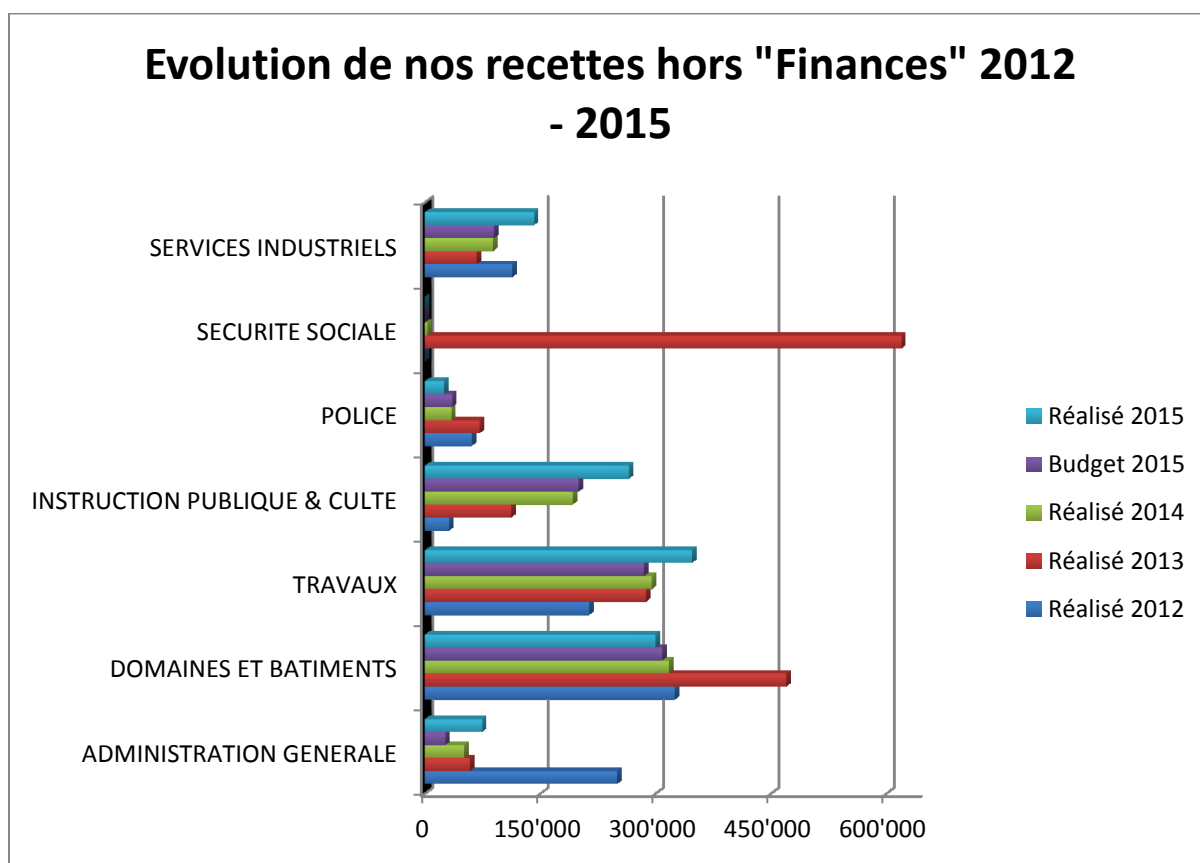
Grâce à une gestion rigoureuse de l'AISE par le CODIR nous bénéficions d'une diminution des frais d'écolages d'env. KCHF 83 par rapport au budget.

CAPS

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

- 511.301.0 « Traitement du personnel » : L'augmentation constante de la fréquentation de notre CAPS a demandé l'engagement d'auxiliaires supplémentaires ce qui se traduit par un dépassement d'env. KCHF 12 sur ce compte qui est toutefois compensé par un surplus de recette sur le compte 511.465.2 « participation des Parents ».
- 511.313.1 « Repas et goûters » : Malgré une augmentation du nombre de repas servis, le changement du fournisseur de ces repas est bénéfique, la qualité de l'alimentation de nos chères têtes blondes ayant été maintenue.
- 511.318.0 « Frais d'administration » : Le dépassement provient des coûts d'une formation (KCHF 12) requise par la loi pour la direction de la CAPS.

REVENUS



Administration générale

Administration

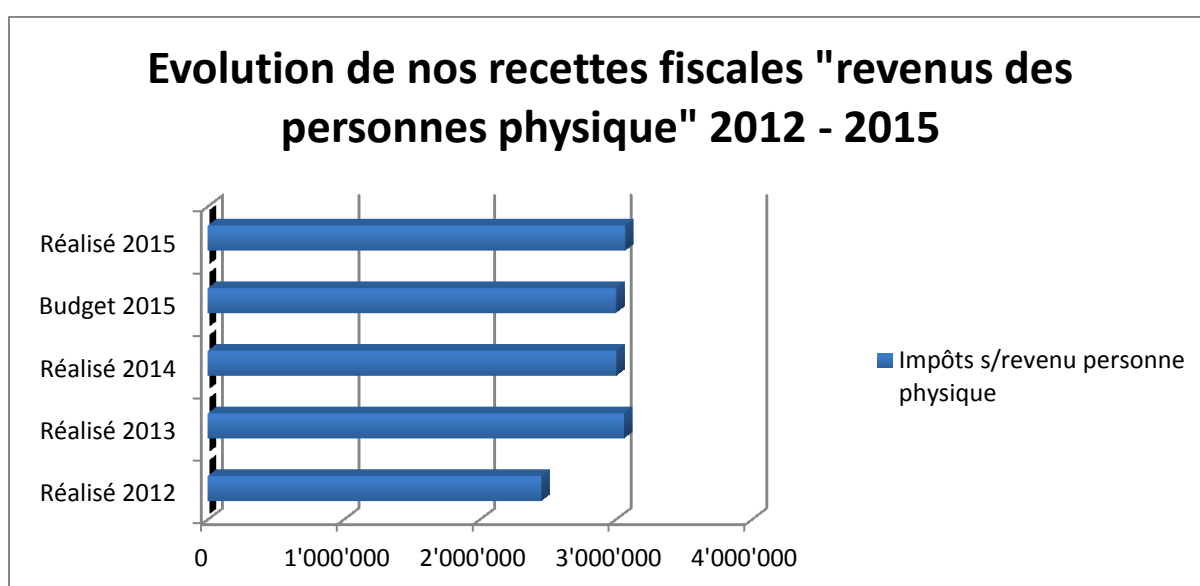
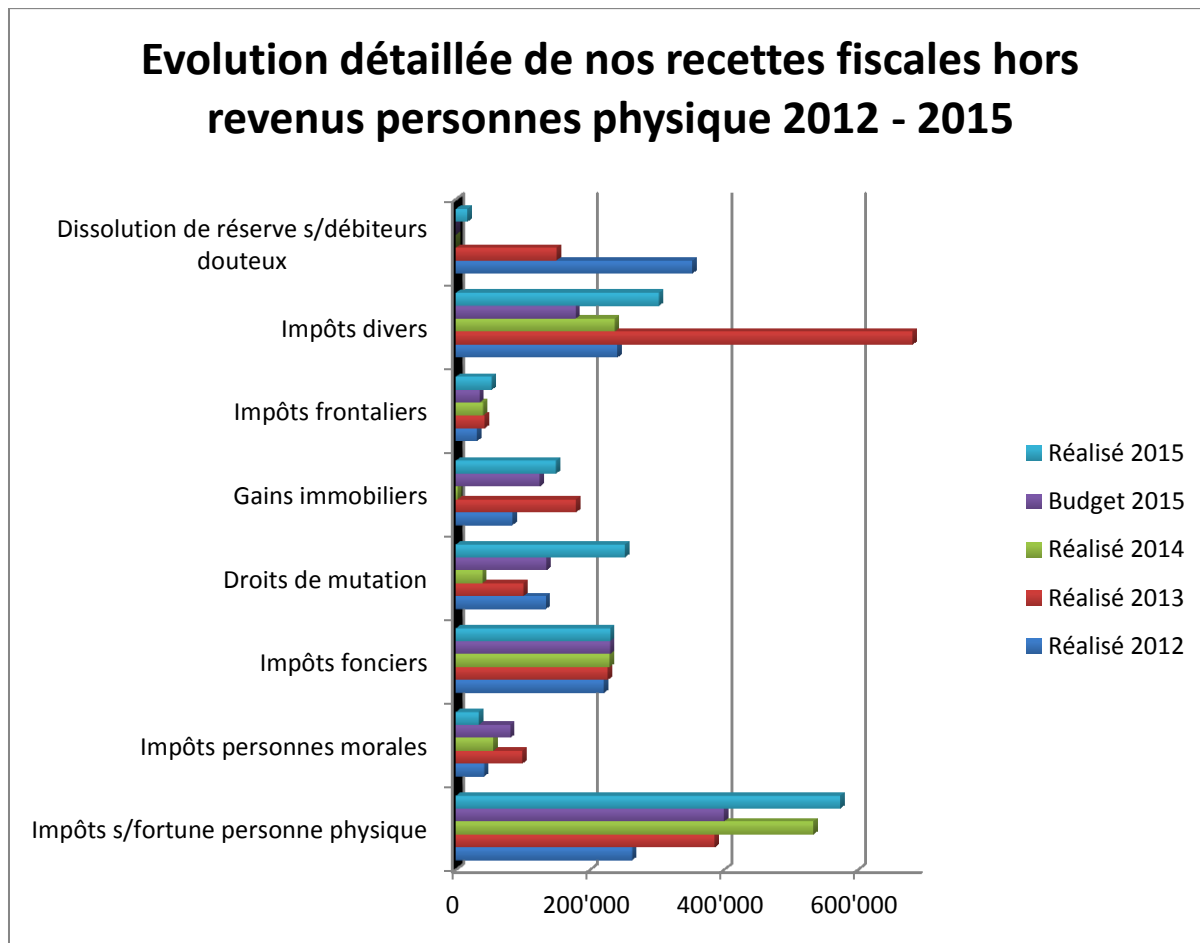
Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

- 110.435.0 « Ventes et prestations de service » : Nous avons vendu des nouveaux livres de Duillier pour CHF 4'300.-- .

- 110.436.1 « Remboursement Cours Avenir formation » : Conformément à la convention signée entre Mme N. Angéloz et la Commune et en conséquence de sa démission, les frais de formation ont été remboursés.

Finances

Impôts



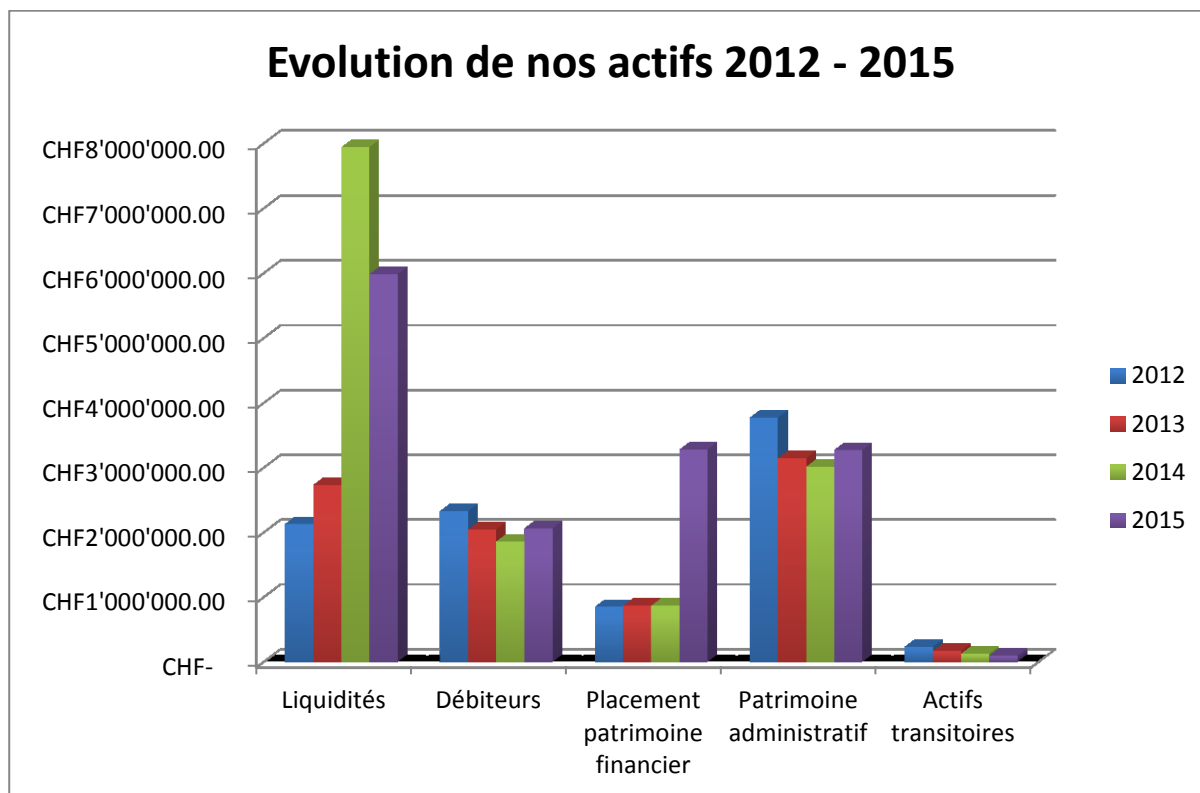
Les principales différences par rapport au budget :

- + 69 KCHF – impôts sur personnes physiques
- + 173 KCHF – impôts sur la fortune
- 52 KCHF – impôts à la source
- 47 KCHF – impôts sur personnes morales
- + 117 KCHF – droits de mutation
- + 180 KCHF – impôts sur les successions et donations
- + 24 KCHF – gains immobiliers
- + 18 KCHF – rétrocession s/impôts frontaliers

Service Financier

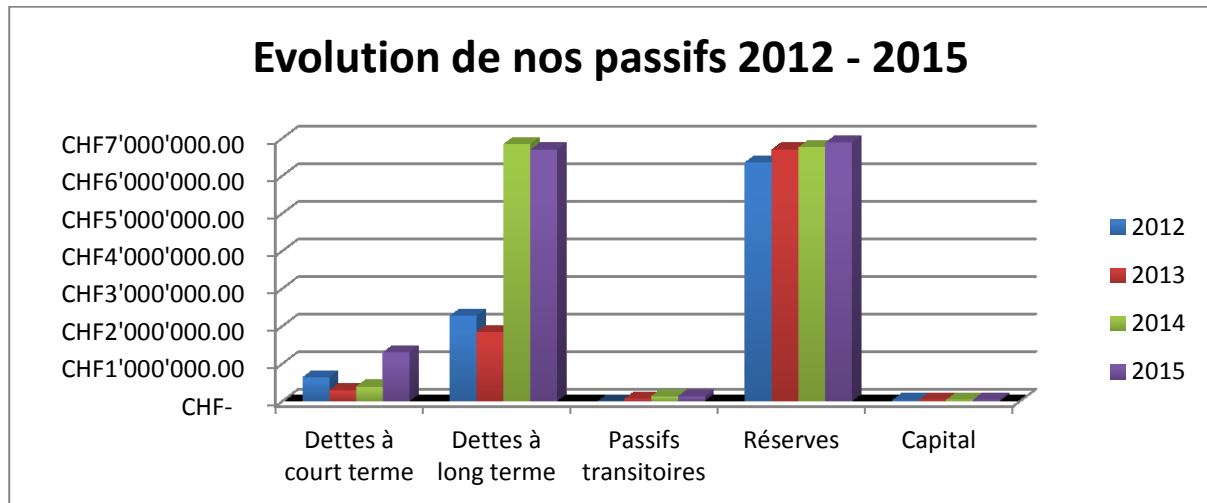
Les principales différences de cette rubrique concernent le compte 220.422.0 « Revenus de patrimoine financier » qui correspond au fait que les taux d'intérêts ne sont pas encore montés comme nous l'espérons et le compte 220.425.0 qui contient l'augmentation du dividende payé par la SEIC (+ KCHF 3.5).

COMPTES DU BILAN



L'achat de la parcelle 26 pour 2,4 millions ainsi que les investissements importants (KCHF 760) que nous avons payés par nos liquidités courantes amènent nos disponibilités, après déduction d'un pont de trésorerie d'un million sur 3 mois, à 4,9 Millions de CHF.

Après amortissements obligatoires et libératoires notre patrimoine administratif, malgré les investissements précités n'augmente que d'env. KCHF 260.



La forte augmentation des demandes de permis de construire résulte dans une augmentation de KCHF 149 de nos réserves affectées au réseau d'égouts et d'épurations ainsi que le service des eaux.

La marge d'autofinancement réalisée en 2015 est de CHF 692'943.74.

Nous remercions la Fiduciaire Heller S.A. pour la tenue de notre bourse communale et de notre comptabilité ainsi que la fiduciaire Rummel S.A. pour son contrôle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

 Jacques Mugnier



Le Secrétaire

 Andres Zähringer